



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21

Fax 021 845 17 35

E-mail: municipalite@chenit.ch

La Municipalité du Chenit
à son Conseil communal

PREAVIS N° 7/2020

Raccordement du bâtiment de la pharmacie, Grand-Rue 32, parcelle No 1361 propriété de la Commune du Chenit, au réseau de distribution de chaleur de la société Sogebois SA et divers travaux

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour réaliser les travaux de raccordement du bâtiment de la pharmacie au réseau du chauffage à distance de la société Sogebois SA.

Nous profitons du préavis pour exécuter quelques travaux de maintenance.

Historique

Le bâtiment de 1880 abrite la pharmacie (230m²), 2 appartements (140m² chacun).

Sa configuration actuelle date de 1998. Il ne présente pas de problème particulier.

L'édifice est aujourd'hui chauffé par une chaudière à mazout, elle consomme en moyenne 8'000.00 litres par année.

Les travaux

Les conduites Sogebois sont en attente dans le bâtiment depuis l'extension du réseau en 2018. Il reste donc à faire le travail de raccordement et l'épuration de l'ancien système.

La chaudière et le brûleur actuels montrent des signes évidents de vétusté et nous déplorons des arrêts réguliers et des dépannages de plus en plus fréquents.

Nous profiterons pour moderniser la porte automatique vieillissante de l'entrée de la Pharmacie qui ne bénéficie plus des pièces de rechanges.

Divers rafraichissements et réparations, sol de l'entrée de la pharmacie, porte d'entrée du local technique seront réalisés en même temps que l'objet principal de ce préavis.

Pourquoi ce choix ?

L'énergie consommée est issue de source renouvelable et s'inscrit parfaitement dans la volonté de la Municipalité de promouvoir ce type d'énergies en respect avec l'environnement.

Ce procédé de distribution centralisée de chauffage et eau chaude sanitaire permet également de diminuer l'emprise au sol des installations et la récupération du local citerne.

Coût des travaux

	<u>CHF</u>
<u>Raccordement à Sogebos SA</u>	
- Taxe unique de raccordement	10'000.00
- Taxe de puissance 40Kw x CHF 500.--	20'000.00
Démontage des anciennes installations	5'000.00
Adaptation de la sous-station	9'500.00
Electricité, raccordement, éclairage	4'000.00
Plâtrerie, peinture, menuiserie	5'000.00
Serrurerie porte pharmacie	6'500.00
Remplacement des vannes révision radiateurs	1'500.00
Divers et imprévus	<u>3'500.00</u>
Total sans TVA	65'000.00
TVA 7.7%	<u>5'00.00</u>
Total (arrondi)	<u>70'000.00</u>

Subvention

La subvention cantonale est la suivante :

	CHF
Installation de moins de 250kw montant fixe	5'000.00
CHF 25.00 par Kw, soit 40 Kw x CHF 25.00	<u>1'000.00</u>
Total	<u>6'000.00</u>

Financement

Le raccordement du bâtiment de la pharmacie au réseau de distribution de chaleur de la société Sogebos SA est prévu dans le plan d'investissements 2016-2021.

Le financement sera assuré par les liquidités courantes. Le subside cantonal viendra en diminution de l'investissement.

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements du patrimoine financier et l'amortissement se fera en 10 ans par le budget de fonctionnement.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

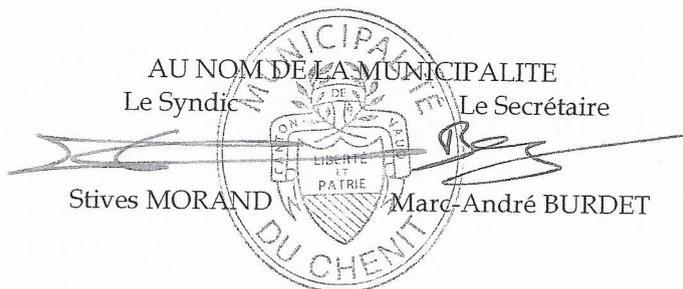
Vu le préavis n° 7/2020,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à raccorder le bâtiment de la pharmacie, Gd-Rue 32, parcelle No 1361 au réseau de chauffage à distance Sogebos SA et d'entreprendre divers travaux d'entretien ;
2. alloue dans ce but un crédit de CHF 70'000.00 ; le subside cantonal viendra en diminution du crédit alloué ;
3. autorise la Municipalité à emprunter si nécessaire, la somme correspondante, ceci dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 40'000'000.-- voté par le Conseil Communal ;
4. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine financier, compte no 9123.1 (rénovation bâtiment pharmacie), et de l'amortir en maximum 10 ans par le budget de fonctionnement, compte no 352.3303 (amortissement rénovation pharmacie).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire



Délégués par la Municipalité :

- M. David Piguet, Municipal
- M. Michel Beetschen, Municipal
- M. Daniel Trotti, Responsable de bâtiments

Annexe :

Plans du projet de transformation

Le Sentier, le 26 août 2020